



7-5-1 papier

N° DEL 2020.12.09/170

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



Thème : PATRIMOINE

**Objet : Programme de
restauration des
fortifications – Étude
préalable Fort du
Château – Demandes
de subventions.**

Convocation :

Date : 03/12/2020

Affichage : 03/12/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Éric PEYTHIEU

La ville de Briançon, engagée dans la sauvegarde de son patrimoine, souhaite poursuivre sa politique de restauration des fortifications et notamment du fort du Château.

L'ouvrage actuel qui domine la ville, a remplacé l'ancien château médiéval en ruine. Construit entre 1835 et 1845 pour répondre aux progrès considérables de l'armement, il devait être une puissante position d'artillerie offensive. Scindé en deux parties distinctes le site se compose d'une partie défensive occupant la partie haute du verrou glacière (plateformes d'artillerie, casemates sous rocs) et d'une zone de vie pour la troupe (caserne, masque et poudrière Vauban), côté Durance. Il fit par la suite, l'objet de quelques aménagements ultérieurement (nouvelles poudrières, hôpital héliothérapique, poste de télégraphie optique, statue de la Grande France), avant de devenir le théâtre de violents combats durant la deuxième libération de Briançon.

Propriété de la ville, le fort du château est classé Monument Historique depuis 1979 et fait l'objet d'un programme de réhabilitation mené par la ville, en partenariat avec le Club du Vieux Manoir.

Suite à de nombreux éboulements rocheux, le site a fait l'objet d'importants travaux de confortement de son assise rocheuse en 2009 et 2010 pour assurer la mise en sécurité du public. Depuis lors aucuns travaux d'envergure n'ont été engagés sur le site, à l'exception des chantiers de restauration estivaux du Club du Vieux Manoir alors que le fort commence à présenter des désordres menaçant son intégrité.

Alors que l'ensemble des fortifications de la ville (enceinte urbaine, Communication Y, fort des Salettes.....) a déjà fait l'objet de diagnostic, le fort du Château fait exception.

Il est donc ici proposé de programmer la réalisation d'une étude préalable destinée à dresser l'état sanitaire du site et les coûts inhérents à sa restauration afin de permettre à la commune d'envisager une mise en sécurité du site, actuellement accessible au public et de nouvelles perspectives de réutilisation.

Les objectifs de l'étude proposée :

- Réalisation d'un bilan sanitaire ;
- Définition des priorités d'intervention pour tenir compte de l'état sanitaire et des perspectives de réutilisation ;
- Chiffrage des coûts et phasage des travaux.

Le contenu de l'étude :

- Synthèse historique
- Dossier photographique
- Relevés architecturaux des élévations
- Coupes transversales sur les principaux ouvrages
- Repérage en plan des dispositifs éventuels de collecte et d'évacuation des eaux pluviales
- Réalisation d'un bilan sanitaire repéré sur les documents graphiques
- Projet de restauration
- Proposition de programme de travaux relevant de l'entretien et de la restauration
- Estimation des travaux envisagés
- Proposition de phasage d'intervention

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 60 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	24 000 € HT
Département (20%)	12 000 € HT
Région (20%)	12 000 € HT
Ville (20%)	12 000 € HT
Total	60 000 € HT

Ceci exposé,

Vu les travaux de la commission Culture, Patrimoine & Tourisme, réunie le 1^{er} décembre,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2020.12.09/170

PUBLIÉ LE

14 DEC. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Arnaud MURGLIA



Handwritten text and illegible markings are present in the upper left quadrant of the page. The remainder of the page is ruled with seven horizontal lines, which are currently blank.